

Rapport moral 2025

Mesdames et Messieurs les Présidents,
Mesdames, Messieurs les administrateurs et directeurs,
Mesdames, Messieurs les salariés de la FNC,

Comme d'habitude, en tant que secrétaire, il me revient la lourde tâche de vous présenter le rapport moral de la FNC qui devrait être plus vivant avec quelques illustrations et des films !

Vous avez dans vos pochettes la version papier, je vous laisse vous y référer pour plus de détails.

Côté dégâts, 2025 aura été à la fois une année d'achèvement... et une année charnière.

Une année d'achèvement d'abord, puisque nous arrivions au terme du plan d'accompagnement de trois ans, et donc à un moment de bilan.

Mais aussi une année de transition, avec la réforme du système d'indemnisation, un sujet qui me tient personnellement très à cœur.

C'est dans ce contexte que, lors de notre visite au groupe chasse à l'Assemblée nationale, avec Willy et Pascal, dans le cadre du Manifeste de la chasse du 17 mai, ce sujet a été abordé sans détour.

Nous avons échangé avec les deux coprésidents du groupe, qui seront présents ce soir et demain avec nous, et de nombreux parlementaires présents sur l'urgence de traiter cette question.

Ces échanges ont été particulièrement constructifs. À tel point qu'ils ont conduit à la programmation d'une réunion spécifique, dédiée à l'analyse complète des constats et à l'exploration de pistes de réforme en profondeur, dans un esprit transpartisan.

Malheureusement, les aléas de l'actualité politique ont ralenti le process.

Nous avons également mené ces échanges avec la Coordination rurale, la FNSEA, les Jeunes Agriculteurs, ainsi qu'avec les Chambres d'agriculture France.

En parallèle de ce travail politique, nos équipes sont restées pleinement mobilisées pour obtenir de l'État le règlement financier prévu pour la dernière année du plan d'accompagnement. Ce versement, de 10 millions d'euros, est intervenu à l'automne, à l'issue d'un travail approfondi avec les services du ministère, sur la base des grilles d'objectifs que nous avons définies ensemble.

Ce paiement s'est appuyé sur les résultats de la récolte 2024, la campagne 2025 n'étant pas encore achevée à ce moment-là.

Nous avons donc touchés au total 50 millions et l'Etat nous en doit encore 10 !

La fin de l'année 2025 et le début de l'année 2026 ont également été l'occasion d'établir le bilan de ces trois années d'accord avec l'État.

Deux éléments principaux peuvent être soulignés.

D'abord, concernant le bilan de la boîte à outils sanglier, on observe une progression des prélèvements. La saison 2024-2025 a même marqué un record avec 881 372 sangliers prélevés. Les bilans de la saison 2025-2026 seront connus prochainement, mais la tendance reste clairement à la hausse.

Ensuite, s'agissant de l'évolution des surfaces de cultures principales détruites, nous avons, au niveau national, un objectif de 20 % de réduction, avec une ambition d'atteindre 30 % pour la récolte 2025. Un jalon intermédiaire de 15 % avait été fixé pour 2024.

Au final, les objectifs ont été atteints. Nous avons enregistré 18 % de réduction sur la récolte 2024, malgré une année météorologique défavorable, et les estimations pour la récolte 2025 devraient se situer autour de 28 % de réduction.

Le monde agricole et l'État pourront donc constater que les engagements pris ont été tenus.

Côté équilibre forêt-gibier, 2025 a été l'année de lancement des travaux du nouveau Comité technique national de l'équilibre sylvo-cynégétique. Ce comité était attendu depuis plusieurs années, dans la continuité des travaux des Assises de la forêt et du bois, dont le plan d'actions a été rendu en mars 2022.

Vous le savez, le groupe de travail forêt, sous la présidence très active de Pascal, n'a pas attendu la mise en place de ce comité pour engager les échanges avec les partenaires forestiers notamment autour du baromètre national de l'équilibre forêt-gibier.

D'abord avec l'ONF, dans le cadre du suivi de l'accord ONF-FNC, mais aussi autour de la révision du cahier des clauses générales de la chasse en forêt domaniale.

Mais aussi avec le CNPF, afin de travailler à la mise en place d'une méthode de « constats partagés » sur le terrain complémentaires des ICE.

L'année 2025 a marqué une nouvelle étape pour le service informatique de la FNC. Tout au long de l'année, de nombreuses améliorations ont été apportées au Guichet Unique pour faciliter les processus de validation et de régie, garantissant une utilisation toujours plus efficace et homogène.

Dans cette même logique, la récupération des données de plan de chasse a été lancé pour centraliser les informations, aujourd'hui dispersées, afin de préparer le futur logiciel national de plan de chasse.

Du côté des dégâts de gibier, 45 fédérations utilisent désormais la télédéclaration, un outil qui a fait ses preuves : gain de temps, simplification de la saisie et échanges plus clairs et efficaces.

En parallèle, une nouvelle étape importante a été franchie avec le lancement de la conception de l'application Téléexpertise Mobile. Son déploiement est prévu courant 2026.

L'année 2025 a aussi été marquée par les progrès de la base de données scientifique, devenue un outil essentiel pour la collecte, la gestion et le suivi des données. Un travail de simplification et d'harmonisation des formulaires a été mené, accompagné de nouveaux protocoles comme l'IKA Perdrix rouge, la reprise des bagues pour Avimark, le STOC (Suivi Temporel des Oiseaux Communs) et le SHOC (Suivi Hivernal des Oiseaux Communs). Ces évolutions témoignent d'une volonté de rendre la base plus complète et plus fiable.

Autre avancée importante : certaines données métiers peuvent maintenant être consultées directement sur mobile, y compris sans connexion internet. Une vraie amélioration pour les utilisateurs de terrain.

Enfin, l'application ChassAdapt a connu une progression remarquable. Elle s'impose de plus en plus comme un outil incontournable pour la gestion adaptative des espèces. En un an, le nombre de déclarations a été multiplié par cinq et les créations de comptes ont triplé. La migration vers le cloud Azure, amorcée fin 2024, sera prochainement déployée en production et permettra de renforcer à la fois la performance et la sécurité des données.

En parallèle, la phase de conception du projet de gestion de la dématérialisation des bracelets en plan de chasse a été engagée au cours du dernier trimestre de 2025, marquant une nouvelle avancée dans la modernisation des outils à destination des chasseurs.

En 2025, le service juridique continue à répondre aux questions très variées des fédérations, et aux demandes d'études ou d'avis de plus en plus nombreuses et diversifiées des autres services de la FNC. Cela a représenté exactement 1 106 consultations écrites, dont 72% à destination du réseau fédéral.

Parmi les sujets les plus souvent évoqués, il y a non seulement les ACCA et les plans de chasse, mais aussi de nombreuses questions en matière de droit de propriété, de baux de chasse, de schéma, de fonctionnement des fédérations, de communication des données et même sur le RGPD.

Il opère aussi une collecte annuelle des arrêtés préfectoraux auprès des fédérations, soit 272 arrêtés. L'ensemble de ces documents est mis à disposition sur le site internet de la FNC, qui est la seule plateforme regroupant l'intégralité de ces arrêtés préfectoraux.

Il réalise également l'enquête annuelle et le rapport de synthèse sur les missions de service public déléguées depuis 2019 par le législateur : la gestion des ACCA et l'attribution des plans de chasse individuels.

Les contentieux n'ont pas manqué en 2025, avec 30 dossiers actifs sur le plan national, pour lesquels nous travaillons avec plusieurs cabinets d'avocats spécialisés.

On retiendra quelques belles victoires devant le Conseil d'Etat.

D'abord celle qui a permis de valider presque toutes les évolutions réglementaires de la boîte à outils sangliers.

Celle qui a permis de confirmer la parfaite légalité du soutien financier exceptionnel apporté par l'État aux fédérations dans le cadre du plan de résilience post-Ukraine, pour compenser la flambée des prix agricoles.

Celle qui a vu le Conseil d'Etat rejeter la demande de l'association One Voice, qui voulait imposer de nouvelles restrictions à la chasse pour des raisons de sécurité.

Celle qui a permis d'éviter la suspension de l'arrêté sur la chasse de certains oiseaux migrateurs avec des PMA.

Nous regrettons bien sûr la mauvaise décision du Conseil d'Etat rendue dans le contentieux sur la chasse traditionnelle des alouettes. Pour autant, la FNC et les fédérations concernées n'ont pas dit leur dernier mot. Nous allons continuer le combat sur le fond et provoquant une question préjudicielle auprès de la Cour de

Justice de l'Union Européenne et nous avons réussi à convaincre le ministère de porter cette question. Le travail collaboratif avec sa direction juridique a constitué une première qui mérite d'être saluée.

N'oublions pas aussi la veille permanente sur les violences faites aux chasseurs. Redisons le ici : l'existence de notre observatoire national mérite d'être davantage relayé auprès de vos chasseurs !

Et pour finir, nous avons obtenu le renvoi en correctionnelle de Benjamin JACQUEMART, alias « Monsieur POULPE », et de la directrice de Radio France pour provocation publique non suivie d'effet à commettre un crime ou un délit et injures publiques envers des particuliers. Il s'agissait de cette chronique diffusée sur France Inter le 2 novembre 2022 où son auteur, a proposé de « réguler les accidents de chasse » en créant notamment « l'association des « Baiseurs de femmes de chasseurs » ».

Concernant le permis de chasser, l'année 2025 a ressemblé aux années précédentes. 27 741 candidats distincts soit une hausse de 4 %, un taux de réussite de 72 %. 46 % de ces candidats ont moins de 25 ans. Ce sont ces jeunes qui vont rajeunir notre pyramide des âges et permettre le renouvellement des chasseurs français. Malheureusement, cela ne suffit pas et nous vous en parlerons demain avec l'IFOP.

Mais le process d'examen reste trop compliqué, et long. Nous devons de notre côté être au service de nos futurs chasseurs et nous adapter en leur proposant des formations le samedi ou le soir aux beaux jours.

En effet, la FNC a commandé cette étude à l'IFOP et au cabinet d'études Asteres pour réfléchir à l'avenir de notre population de chasseurs. Un volet était particulièrement intéressant, les prospects : qui parmi la population est susceptible de passer son permis et que faudrait-il faire pour que cela se concrétise ?

De même une analyse des raisons d'abandons de la chasse par les anciens chasseurs met en évidence que nous devons travailler à fidéliser nos adhérents. Je n'en dirai pas plus, l'IFOP nous présentera demain les résultats de cette étude.

La formation décennale sécurité suit son rythme avec fin décembre 2025, 54 % des chasseurs actifs à jour par rapport à notre obligation d'avoir formé tous les chasseurs avant octobre 2030. Les derniers seront sans aucun doute les plus difficiles à motiver, ne relâchons pas nos efforts.

Rappelons que sur la saison 24-25 nous avons dénombré 11 accidents mortels dont 5 auto-accidents. Il y a sans doute un effort de sensibilisation à faire sur les auto-accidents !

Pour une fois, je serai bref sur le sujet car l'écocontribution fonctionne désormais de façon cyclique et le rythme est bien pris. 2025, 6^e année du dispositif, 178 nouveaux projets.

En parallèle, les fédérations ont rendu leurs rapports techniques et financiers sur 174 projets précédents arrivés à échéance. Le taux de réalisation a été de 94,78 %.

Ces 174 projets ont été réalisés sur 25 388 communes, ont mobilisé 17 353 sociétés de chasse, exploitations et propriétaires fonciers. 260 km de haies ont été plantés, 12 648 sorties de comptages ou relevés de terrain ont été réalisés en suivant des protocoles scientifiques. 121 027 écoliers ou étudiants ont pu être sensibilisés à l'éducation à l'environnement à travers 4 612 animations nature.

En termes de fonctionnement du dispositif, la FNC poursuit ses efforts d'animation avec 4 personnes.

Preuve de cette animation et coordination, 58 projets sur les 174 concernent le déploiement de programmes nationaux instaurés par la FNC, comme J'aime La Nature Propre, Sensibilis'haie, les ICE etc.

La FNC maintient sa volonté de faire valider par l'OFB des opérations collectives notamment sur l'ouverture des milieux méditerranéens et montagnards qui a fait l'objet d'une journée technique dans le Gard en septembre. Nous attendons sa validation officielle par l'OFB.

2025 voit aussi l'évaluation de l'écocontribution, souhaitée par l'OFB. Deux bureaux d'études ont analysé les projets mis en place, ont échangé avec certaines fédérations pour bien comprendre la mise en place des actions. Cette évaluation se poursuit sur le premier semestre 2026. Elle produira des recommandations pour préparer la prochaine convention pour le 1^{er} juillet 2026.

Concernant les grands projets de biodiversité portés par la FNC.

Nous nous sommes mobilisés il y a 15 jours pour notre grande opération J'aime la Nature Propre. 160 000 participants, 17 000 m³ ramassés, avec de plus en plus de partenaires du recyclage, des autres usagers de la nature. Nous devons être très fiers de ces chiffres.

Notre programme d'éducation à la nature pour les enfants, Ekolien, grandit bien. Plus de 100 000 personnes visitent le site internet, la campagne faite avec des influenceurs famille a été vue par 752 000 personnes et les podcasts des Aventures de Camille et Léo, nos mascottes, ont été téléchargées plus de 260 000 fois. En parallèle, la FNC continue de déployer des outils pédagogiques qu'elle fournit aux fédérations.

En 2025, les résultats du dossier SINAC se sont avérés extrêmement encourageants. Ils ont permis de faire reconnaître auprès des grands réseaux de gestionnaires naturalistes, la qualité du travail de conservation par les usages mené par les chasseurs issus d'une soixantaine de fédérations. Les 200 fiches sites Isigéo renseignées ont permis de démontrer que 30% des espèces protégées en France, soit 395 espèces sont hébergées sur des sites naturels gérés par des chasseurs.

Le déclassement du statut de protection du loup a marqué l'année 2025 avec le positionnement des chasseurs qui reste très attendu que ce soit par les pouvoirs publics, les éleveurs ou les APN. L'idée qui prévaut est de pouvoir participer à la gestion de l'espèce en fonction des pressions qui s'expriment sur les territoires. L'objectif étant que des chasseurs volontaires et formés puissent intervenir dans un cadre officiel comme auxiliaires de l'Etat.

Concernant le lynx et l'ours qui sont des espèces réimplantées, il convient d'être associés aux plans nationaux d'espèces et de pouvoir influencer sur les lieux de réimplantation.

Dans tous les cas, il est important d'améliorer les connaissances pratiques liées au comportement territorial et alimentaire de ces espèces dans un cadre national et c'est ce à quoi s'emploient les chasseurs avec des dossiers comme Cynéloup ou Ecolynx.

Dans le domaine scientifique, 2025 restera une année charnière, marquée à la fois par des échanges européens particulièrement intenses sur la chasse aux migrateurs et par des avancées décisives en termes de gestion adaptative.

Comme en 2024, les travaux du NADEG et de la Task Force for the Recovery of Birds (TFRB) ont mobilisé une large part de l'attention : l'Europe poursuit l'analyse de la durabilité de la chasse pour près de trente espèces migratrices, et la FNC a suivi ces dossiers de très près, mettant en évidence plusieurs incohérences. L'objectif est de défendre une approche rationnelle, fondée sur les tendances réelles observées dans les populations.

Ces travaux ont conduit à une décision heureuse : la réouverture encadrée de la chasse de la tourterelle des bois pour la saison 2025/2026. Pour la première fois, cette espèce bénéficie d'un véritable modèle européen de gestion adaptative. La France s'est vue attribuer un quota de 10 560 tourterelles, rendu possible par le respect de trois conditions fixées par la Commission européenne, notamment l'existence d'un dispositif crédible de suivi des prélèvements.

L'application ChassAdapt a ainsi joué un rôle central, en permettant non seulement l'enregistrement en temps réel des prélèvements, mais aussi la prise de photographies pour chaque oiseau prélevé. Ces images ont été exploitées pour déterminer l'âge des tourterelles prélevées. L'âge ratio de la population chassée en France a été fourni à la Commission européenne, indicateur indispensable pour les modèles démographiques utilisés dans la gestion adaptative.

Le développement de l'IA s'étend à d'autres espèces. Grâce à des dizaines de milliers de photos récoltées par ChassAdapt, les algorithmes de reconnaissance automatique ont été mis à jour en 2025 et atteignent désormais près de 90 % de précision pour certaines espèces.

La gestion adaptative a permis aussi d'éviter le moratoire qu'on nous préparait sur le milouin, en proposant un quota à 5 000 oiseaux en s'appuyant sur ChassAdapt.

L'usage de l'application connaît une progression très significative : le nombre de déclarations de prélèvements a été multiplié par cinq et les créations de comptes ont triplé sur l'année, traduisant une appropriation croissante par les chasseurs et les fédérations.

Outil reconnu par l'État et à l'échelle européenne, ChassAdapt nécessite désormais de poursuivre et renforcer les efforts de communication et de pédagogie, afin d'en consolider l'usage, d'en valoriser les résultats et d'en faire pleinement un levier partagé par l'ensemble du réseau.

D'autres projets scientifiques structurants pour notre réseau sont arrivés à maturité et participent aux connaissances essentielles à la gestion adaptative.

On peut citer par exemple l'Enquête nationale sur les prélèvements.

Pour la première fois depuis dix ans, la FNC a relancé une grande enquête nationale sur les tableaux de chasse. La méthode, validée avec l'OFB, combine les 89 000 déclarations en ligne grâce au Guichet Unique et une phase téléphonique. Ce travail d'envergure, fournit une base solide pour un suivi plus régulier des prélèvements, articulé avec ChassAdapt. Ces chiffres sont indispensables pour défendre notre passion à l'échelle nationale et internationale.

2025 a aussi été marqué par le projet Avimark, qui coordonne le baguage des espèces chassables.



Fédération Nationale des Chasseurs

Celui-ci a franchi une étape majeure début 2025, avec la signature d'une convention entre la FNC et le Muséum national d'Histoire naturelle (CRBPO). Cette coopération renforce la qualité de la remontée des données de baguage, intégrées ensuite aux systèmes nationaux et européens (dont EURING) et nous place, enfin, nous chasseurs, comme de réels partenaires institutionnels et scientifiques.

Sur le terrain de l'innovation, le programme de génomique de la FNC, intitulé Huntomics, est désormais visible à l'international.

Référencée depuis 2025 sur les grandes plateformes internationales de bioinformatique, la FNC fournit désormais des génomes complets pour plusieurs espèces chassables emblématiques comme les bécasses, bécassines, vanneau huppé, grives, etc... Ces ressources, coûteuses en temps et en argent, sont un pari pour l'avenir. Elles serviront à étudier des populations migratrices difficiles à suivre. Une première étude, s'appuyant sur le génome complet du vanneau huppé, a déjà été réalisée. Nos espoirs avec ces nouvelles techniques portent aussi sur les galliformes de montagne.

Enfin, sur l'observation en temps réel des migrations, la couverture du territoire national par les radars ornithologiques atteint son objectif avec 15 radars placés à nos frontières et sur les grandes voies de migration.

Le suivi par GPS a été intensifié avec près de 90 balises posées en 2025 en partenariat avec l'ISNEA. L'ensemble de ces données est visualisable sur le site de la FNC et sur des plateformes spécialisées. Enfin visibles, nous sommes sollicités par des universités pour des partenariats scientifiques.

Nous allons maintenant voir un film qui fait partie d'une web-série de 8 vidéos que nous allons partager avec vous et que vous pourrez utiliser notamment dans vos prochaines AG pour illustrer le travail scientifique réalisé.

En définitive, l'ensemble de ces travaux démontre la capacité de notre réseau à produire des données fiables, à mobiliser des outils modernes et à contribuer pleinement aux exigences scientifiques des enjeux pour la chasse d'aujourd'hui et demain. Cette dynamique renforce notre crédibilité et consolide les bases d'une gestion durable et exemplaire des espèces.

Enrayer le déclin du petit gibier de plaine constitue aujourd'hui l'un des enjeux majeurs pour l'avenir de la chasse française.

Ainsi, le premier séminaire national « Petit gibier » a été organisé, réunissant près de 150 participants issus des fédérations. Cet événement constitue une première étape déterminante.

Les présentations issues des fédérations ont démontré que partout en France, des dispositifs de suivi, d'étude et de gestion existent et produisent des résultats tangibles. L'année 2025 a été celle du constat. Elle a permis d'identifier les enjeux, de partager les diagnostics et de poser les bases d'une structuration commune au sein du réseau pour élaborer une stratégie.

En 2025, le programme Agrifaune a poursuivi et renforcé ses travaux, porté par l'implication forte des FDC et des FRC au sein des groupes techniques nationaux.

Dans la continuité du travail engagé, le réseau des chasseurs poursuit et renforce ses actions en faveur des haies. Avec le réseau Haie (AFAC Agroforesterie), nous

consolidons les pratiques existantes pour agir concrètement sur le terrain et inscrire ces actions dans la durée.

La saison 2025 confirme l'ancrage territorial de l'opération Sensibilis'haie. La mobilisation du réseau fédéral et des collectivités s'est traduite par une participation accrue des communes et une reconnaissance renforcée du rôle des chasseurs comme acteurs de la biodiversité. Au-delà des chiffres, Sensibilis'haie s'impose comme un levier de sensibilisation, de pédagogie et de lien social, associant élus, habitants, scolaires et bénévoles autour de projets concrets.

Le label Territoires de faune sauvage poursuit son développement et renforce sa visibilité à l'échelle nationale et européenne. Les rencontres organisées en 2025 ont mis en évidence la place déterminante des propriétaires privés et des gestionnaires dans la mise en œuvre concrète des politiques de biodiversité.

Le renouvellement de la convention nationale entre la FNC et RTE illustre également la capacité du réseau cynégétique à nouer des partenariats durables avec des acteurs majeurs.

En 2025, la FNC a poursuivi sa stratégie de communication pour modifier l'image des chasseurs auprès du grand public. Dans cette bataille pour l'image et la notoriété, la FNC a adopté une approche de communication globale et multicanale, fondée sur des éléments concrets et appuyée par une stratégie de contenus à la fois informatifs et pédagogiques. Une dynamique positive se dessine, contribuant à mieux faire reconnaître la place des chasseurs et de la chasse dans la société.

C'est tout le sens de notre spot TV de l'année dernière avec plus de 20 jours de présence télévisuelle et plus de 1100 diffusions. Ce film met en scène, avec humour, ces figures de la bien-pensance environnementale qui ont un avis sur tout... La réalité médiatique est simple : on entend beaucoup ceux qui parlent, et beaucoup moins ceux qui agissent. Ce film a remis les pendules à l'heure et rappelle une vérité fondamentale : les chasseurs sont réellement engagés sur les enjeux environnementaux. Ils les connaissent. Ils les pratiquent. Ils n'ont pas attendu que ces sujets deviennent à la mode pour agir.

Ce spot n'a pas seulement fait parler. Il a convaincu.

39 millions de Français l'ont vu au moins une fois. Selon une étude OpinionWay, près de deux tiers des Français ont vu leur perception des chasseurs évoluer favorablement. Et près de 7 Français sur 10 considèrent désormais les chasseurs comme un maillon essentiel de la sauvegarde des espaces naturels.

Nous allons maintenant visionner les 3 spots de cette année dont la campagne a commencé dimanche soir. Elle vise à attirer de nouveaux chasseurs avec 3 cibles : les jeunes, les femmes et les 40-50tenaires.

Parce qu'aujourd'hui, la bataille de l'opinion se joue aussi en ligne, la FNC poursuit en 2025 une montée en puissance très nette de sa présence digitale.

Elle a profondément renouvelé sa ligne éditoriale sur Instagram. Avec une stratégie assumée : des contenus courts, dynamiques, esthétiques, mais toujours sérieux sur le fond. Instagram est devenu un véritable levier d'influence. Notre compte TikTok continue lui aussi à se développer puisque nous avons dépassé les 100 000 abonnés.

La FNC a également renforcé son positionnement auprès des médias. Notre ambition n'est pas seulement de commenter l'actualité de la chasse, mais d'être un acteur de référence, capable de décrypter des sujets complexes.

En 2025, la FNC a également diffusé 18 chroniques d'une minute sur Europe 1, intitulées « Parlons biodiversité avec la FNC ». Elles ont été diffusées chaque lundi matin, entre 7 h 30 et 8 h, du 3 mars au 30 juin. Plus de 10,8 millions de contacts touchés.

Enfin, cette communication s'incarne aussi sur le terrain. avec une présence sur de nombreux salons cynégétiques . Il est à noter que sur le Game Fair la FNC a accueilli une délocalisation de l'antenne de Sud Radio, en direct. Pendant une journée entière, la chasse, la biodiversité et les valeurs du monde rural ont été traitées dans des émissions grand public

Au-delà des salons cynégétiques, la FNC a fait le choix d'être présente là où se rencontrent les Français et les décideurs publics. Le Salon de l'Agriculture et le Salon des maires et des collectivités sont, à ce titre, des rendez-vous stratégiques.

Face à l'augmentation continue des populations de grands gibiers la FNC agit pour structurer et valoriser durablement la filière venaison.

La viande de gibier est une ressource locale, sauvage, durable et à très faible empreinte carbone, mais encore insuffisamment accessible au grand public. L'objectif de la FNC est clair : faciliter la commercialisation du gibier, et en faire une viande d'avenir, accessible à tous et pleinement reconnue sans compromettre la sécurité sanitaire.

Depuis des années, la FNC alerte l'État et la DGAL sur l'incohérence d'un système qui empêche les chasseurs de céder facilement leur gibier, du fait de la superposition des réglementations européennes et françaises.

La conséquence est que 55 % du grand gibier est cédé dans les « circuits gris ». Une première avancée majeure a été obtenue avec l'expérimentation de la découpe des carcasses en 6 morceaux par les chasseurs. Mais celle-ci demeure lourde, complexe et inaccessible pour de nombreux territoires volontaires.

Néanmoins les premières analyses microbiologiques démontrent que le dispositif apporte le niveau de garantie sanitaire attendue.

Les commerces de détail sont très positifs sur la vente de cette viande et une étude d'impact économique viendra illustrer ces résultats.

Un bilan sera effectué en avril 2026 avec la DGAL et la filière pour décider de l'avenir de cette expérimentation afin de pouvoir l'étendre.

Parallèlement, la FNC a lancé en octobre 2025 la marque-label « Gibiers de France », garantissant une viande 100 % sauvage, durable, française, traçable et contrôlée. Cette marque répond à une forte attente des consommateurs pour des produits locaux, transparents et de qualité.

Une vingtaine de professionnels l'utilisent déjà en moins de 6 mois. La FNC s'appuie sur un dispositif de certification indépendant et rigoureux, avec Certipaq.

Regardons maintenant un des films réalisés avec Gueuleton qui a été vu 1,5 millions de fois.

Les travaux scientifiques menés par le Professeur de médecine en nutrition Ducluzeau confirment par ailleurs les qualités nutritionnelles exceptionnelles du gibier. Faible en

matières grasses, riche en protéines, en fer et en zinc, les analyses démontrent également une très faible présence de polluants environnementaux.

En 2025, la Fédération nationale des chasseurs (FNC) a poursuivi et renforcé son engagement au sein du réseau SAGIR, dispositif national de surveillance sanitaire de la faune sauvage, en étroite collaboration avec les Fédérations départementales et régionales des chasseurs (FDC), l'OFB et les partenaires institutionnels.

Grâce à cet engagement de terrain, 1 250 cadavres d'animaux ont été collectés et analysés en laboratoire, assurant une surveillance essentielle des mortalités anormales de la faune sauvage, socle du dispositif SAGIR. Dans le cadre du programme « SAGIR renforcé », dédié aux maladies réglementées à enjeux sanitaires majeurs, 430 cadavres supplémentaires ont été récoltés par les FDC.

Ce programme concerne la surveillance de cinq maladies : la brucellose, la tuberculose, l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP), l'encéphalite équine de l'Ouest (West Nile) et les pestes porcines africaine et classique.

L'année 2025 a également été marquée par un travail approfondi de renouvellement de la convention cadre, dont l'entrée en vigueur est prévue en 2026 pour cinq ans. Cette nouvelle convention introduit deux évolutions structurantes : l'intégration de l'ADILVA, association représentant plus de 75 laboratoires vétérinaires publics, et la création d'un comité de suivi, destiné à renforcer la gouvernance et la coordination du dispositif réunissant la FNC, l'OFB, l'ADILVA ainsi que les ministères chargés de l'Agriculture et de la Transition écologique.

Dans un contexte sanitaire international tendu, l'influenza aviaire hautement pathogène est restée très active en 2025, avec une circulation persistante chez les oiseaux sauvages et d'élevage en Europe, et une augmentation des cas chez certains mammifères. En France, le relèvement du niveau de risque à « élevé » à l'automne 2025 a conduit à un renforcement des mesures de biosécurité et à des restrictions de chasse localisées. La FNC a accompagné les FDC dans la gestion de cette crise et assuré une information régulière des chasseurs.

Face à la présence de la maladie d'Aujeszky, responsable de mortalités canines choquantes, la FNC s'est fortement mobilisée. Elle a coordonné des échanges avec l'ensemble des acteurs sanitaires, œuvré au maintien de l'accès au vaccin porcin sous ATU, contribué à l'amélioration du recensement des cas et engagé un partenariat structurant avec l'Ordre national des vétérinaires et l'Association Française de Vétérinaires pour Animaux de Compagnie. Ces actions, qui visent à mieux caractériser la circulation virale sont un préalable indispensable dans les discussions avec les laboratoires pharmaceutiques concernant la vaccination des chiens, auxiliaires indispensables de la pratique cynégétique.

Par ailleurs, la sérothèque fédérale nationale a connu une avancée majeure avec le déploiement de sa base de données nationale et la saisie en ligne par les FDC. Cet outil stratégique permet de soutenir des travaux de recherche d'envergure, notamment sur la Fièvre Hémorragique Crimée-Congo, illustrant pleinement la contribution des chasseurs à la connaissance scientifique et à la prévention des risques en santé publique.

À travers l'ensemble de ces actions, la FNC réaffirme le rôle essentiel des chasseurs et de leurs fédérations dans la surveillance sanitaire de la faune sauvage, au service de la santé animale, de la santé publique et de l'intérêt général.



Fédération Nationale des Chasseurs

En conclusion, en 2025 nous avons renforcé nos échanges et nos liens avec les associations spécialisées, les établissements publics, les ministères, la FACE mais aussi élargi le spectre de nos interlocuteurs. Comme vous avez pu le constater de nombreux dossiers ont trouvé leur pleine concrétisation, légitimant nos actions. Nos expertises sont reconnues et confortées.

Nous pouvons nous réjouir d'avoir une fédération, en ordre de marche et qui travaille sur tous les sujets avec professionnalisme et détermination. Croyez-bien que l'ambition de la FNC est de vous accompagner au quotidien en vous apportant plus de services et de défendre la chasse de toutes ses forces.

Je vous remercie de votre attention.